

*Pôle communication*  
*Tél.: 24 65 42*

Mercredi 7 novembre 2018

## COMMUNIQUÉ

### **Alerte au démarchage illégal**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie lance un appel à la vigilance des Calédoniens en raison de la présence sur le territoire de démarcheurs à domicile non titulaires d'une carte professionnelle.

Ces personnes proposent à la vente, soit :

- des marchandises (tapis d'orient ou matelas),
- des prestations de services dans le domaine de l'entretien de bâtiment (nettoyage de toiture, gouttière...).

De manière générale, et préalablement à toute vente, il est conseillé :

- d'exiger la carte professionnelle de démarcheur (de couleur jaune, avec photographie, à jour à la date de la vente) à toute personne qui se présente à votre domicile pour vous vendre ces marchandises ou prestations de services,
- d'être très vigilant sur les prix de vente proposés. En effet, les prix des produits et des services offerts par démarchage à domicile sont strictement réglementés.

Si vous avez fait l'objet (ou été témoin) de démarchages ou de tentatives de démarchages à domicile, merci de contacter la direction des Affaires économiques au 23 22 50 ou par courriel à [dae@gouv.nc](mailto:dae@gouv.nc).